

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES**

OBJET : DÉCISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Marché de travaux :

RESTAURATION PHYSIQUE ET ÉCOLOGIQUE DE LA BAILLAURY AVAL

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de travaux ayant pour objet la restauration physique et écologique de la Baillaury aval sur la commune de Banyuls sur Mer;

Vu la procédure de publicité et de mise en concurrence ainsi que les offres reçues ;

Considérant que l'offre de l'entreprise SAS TDA est « la mieux disante » en application des critères de jugement des offres définis dans le consultation ;

DECIDE

Article 1: de conclure un marché public de travaux ayant pour objet la restauration physique et écologique de la Baillaury aval sur la commune de Banyuls sur Mer avec l'entreprise SAS TDA pour un montant de 717 995€HT soit 861 594€TTC.

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

**Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses**

